

**Ecole élémentaire Fernand Boyer  
cours RIGOT 84150 Violès  
Circonscription de Bollène**

**ATTESTATION  
pour retrait des autotests en pharmacie**

Le 25 janvier 2022,

Madame, Monsieur,

Votre enfant a été en contact avec un cas positif .

Il doit réaliser dans les plus brefs délais une série de 3 autotests dont le premier à réception de ce courrier.

Si le premier test est négatif, votre enfant peut retourner en classe .

Un deuxième test à J+2 et un troisième test à J+4 sont nécessaires pour que votre enfant poursuive sa scolarité.

Ces autotests vous seront fournis gratuitement en pharmacie sur présentation de ce document.

En l'absence de tests réalisés, votre enfant est isolé pour 7 jours pleins à dater du dernier contact avec le cas positif.

M. BLANC  
Directeur